

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

L'assurance revente bien immobilier

- 1 Généralités sur l'assurance revente.
- 2 Fonctionnement et conditions de la prise en charge.
- 3 Nos Conseils.
- 4 Questions / Réponses.

1 - Généralités sur l'assurance revente.

Cette assurance offre à l'emprunteur **la garantie de revente** de son bien. Elle permet, à certaines conditions (définies dans le contrat), de couvrir le risque d'une moins-value lors de la revente de votre bien. Cette garantie a une durée variant selon les établissements et prend effet à compter de la date effective d'achat du bien.

Ce contrat assure donc une partie de l'éventuelle perte financière (Prix de vente - Prix d'achat) constatée lors de la **revente du bien immobilier**.

2 - Fonctionnement et conditions de la prise en charge.

Cette assurance concerne en général la résidence principale et sa durée ainsi que son montant sont limités.

Dans quels cas la garantie revente de bien immobilier peut-elle fonctionner ?

L'assurance pourra fonctionner lors de la revente du bien immobilier si elle est provoquée par :

- le décès d'un des assurés ;
- l'invalidité de l'assuré ;
- une mutation professionnelle (avec un minimum de 100 Kms en moyenne) ;
- un licenciement de l'assuré (avec un délai de carence) ;
- le divorce ou la séparation des assurés (avec un délai de carence).

Montant de la garantie revente:

La somme à laquelle vous pourrez prétendre est calculée sur la différence entre le prix d'achat et le prix de vente (suivant les établissements, les frais seront ou non compris dans ces prix).

Ce montant sera limité aux plafonds fixés par le contrat qui sont en principe :

- de 10 % du prix d'achat ;
- d'une somme maximum de 15.000 €.

Durée de la garantie :

En règle générale, la durée du contrat ne va pas au-delà de 5 ans, sauf dans le cas d'un investissement locatif (9 ans).

3 - Nos Conseils à propos de la garantie de revente.

C'est une sécurité supplémentaire qui peut vous aider, surtout si vous devez vendre rapidement et faire des concessions sur le prix. Toutefois, vérifiez bien les conditions d'une telle indemnisation avant de vous engager.

4 - Posez vos questions sur l'assurance revente de bien immobilier.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.